

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE n°2017-101

L'an deux mille dix-sept, le 5 juillet à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 juin 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31  
 présents : 22  
 votants : 30

**PRESENTS** : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD et M. Edmond LAGORCE conseillers communautaires.

**ABSENTS Excusés** : Mme Isabelle BARRY, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Jean-Christophe MERILHOU, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN et Pierre DAVID.

**OBJET :**

Ligne TER

Brive - Saint-Yrieix-la-  
Perche

Isabelle BARRY donne pouvoir à Pierre ROUX  
Francis LATRONCHE donne pouvoir à Gilles DELANGE  
Jean-Christophe MERILHOU donne pouvoir à Justine McCOMISH LORAIN  
Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Pierre-Louis PUYGRENIER  
Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Philippe SUDRAT  
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT  
Sylvie COLETTE donne pouvoir à Laurent GORYL  
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Catherine L'OFFICIAL

**SECRETARE** : Hervé FORESTIER

Rapporteur : Philippe SUDRAT

Considérant les annonces faites lors du comité de lignes du Bassin de Limoges qui s'est tenu le 28 juin 2017 ;

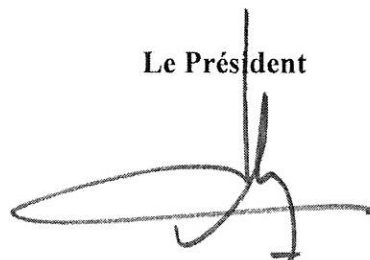
Considérant le caractère structurant de la ligne TER Brive-Saint-Yrieix notamment pour le bassin d'emploi et d'éducation de Saint-Yrieix ;

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **demande** au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, à la SNCF et à Réseau Ferré de France (RFF) de réaliser les travaux d'amélioration de la ligne.

- **attire** l'attention de la région sur le caractère vital de cette ligne pour les établissements scolaires secondaires (lycée Jean-Baptiste DARNET, Lycée de La Faye), ainsi que pour les entreprises du bassin d'emploi.

Le Président



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20170705-DC2017940148-  
DE  
Date de télétransmission : 07/07/2017  
Date de réception préfecture : 07/07/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.